



**CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE
DES CLERCS ET EMPLOYES DES HUISSIERS DE JUSTICE**
(Arrêté du 19 Mai 1961)

Direction Générale

Suivi par : Monsieur Brûlé

Objet : Covid 19 – Paiement des pensions

Paris, le 18 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Suite à la crise sanitaire que connaît actuellement notre pays, nous vous affirmons que la CARCO sera en mesure de tenir ses échéances concernant le versement des rentes trimestrielles suivantes :

- Pensions de retraite supplémentaires et pensions de réversion
- Rentes conjoint et rentes éducation
- Rentes invalidité

Afin de faciliter le traitement de tout nouveau dossier, nous vous encourageons vivement à communiquer les pièces justificatives par mail à :

- prevoyance@carcoehj.fr en cas de décès, invalidité ou arrêt de travail ;
- retraite@carcoehj.fr en cas de départ à la retraite, de demande d'allocation de fin de carrière ou de pension de réversion ;
- contact@carcoehj.fr pour toute autre demande.

Ces modalités sont soumises aux dispositions de protection des données que vous retrouverez sur notre site : <https://www.carcoehj.fr/mentions-legales/>.

La CARCO vous souhaite de rester en bonne santé pour les jours à venir.

Je vous prie de croire, chers assurés, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Directeur Général
Monsieur BRULÉ

En cas de symptômes et pour plus d'information sur l'épidémie et les mesures sanitaires, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Siège social : 15, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Tél : 01.40.39.92.84 Fax : 01.42.21.44.13

SIREN : 784 394 777 – Code NAF : 8430B – N° de TVA Intracommunautaire : FR39 784 394 777